

CONCOURS

Règlement

Objectif : les élèves doivent réaliser un élément de communication pour sensibiliser les jeunes aux risques de la route, liés à la consommation de drogue, d'alcool et aux distracteurs (téléphones, etc.)

Ça peut être une affiche, une vidéo, une application numérique, ou toute autre chose.

Cette production peut être réalisée seul ou en groupe, et il peut y avoir plusieurs réalisations par établissement.

Date limite de remise des productions :
le 12 mars 2019

à la DSDEN de l'Ardèche
DSDDEN - 14 Pl. Andre Malraux, 07000 PRIVAS

ou au lycée Xavier Mallet
Rue Frédéric Mistral, 07400 LE TEIL
mail : ce.0071351F@ac-grenoble.fr

La production choisie, par un jury constitué d'élèves et de correspondants sécurité routière, sera diffusée à l'ensemble des lycées et collèges de l'Ardèche.*

Une cérémonie officielle sera organisée pour féliciter les gagnants.

Renseignements à joindre à votre projet :

- Nom et adresse de l'établissement :
- Élève(s) auteur(s) du projet : noms, prénoms, classe
- Nom du correspondant sécurité routière, fonction.

* Dans la mesure du possible.